

LA FERTÉ-GAUCHER



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des Collectivités.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des Assemblées délibérantes en facilitant les discussions.

Il est présenté au Conseil Municipal préalablement au vote du Budget.

Objectifs :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Echanger sur les orientations
- Informer sur la situation financière

L'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales modifie le délai dans lequel doit se tenir le Débat d'Orientation Budgétaire avant le vote du budget.

La nomenclature comptable M57 introduit la possibilité de présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire à 10 semaines avant le vote du budget.

① Contexte général et projet de loi de finances 2025

Le contexte national ne permet pas d'annoncer des perspectives de financement certaines pour l'année 2025. Cependant, le Sénat a approuvé la proposition de budget 2025 avec un allègement de l'effort demandé aux collectivités.

Le budget national a été étudié en commission mixte et paritaire le 30 janvier 2025, et adopté le 14 février 2025.

Ce qu'il faut retenir :

- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) abondée de 290 millions d'euros → 140 millions pour la dotation forfaitaire
- Maintien du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée)
- Création d'un versement mobilité régional → permet aux Régions de lever une taxe
- Préservation/maintien de la DETR pour les territoires (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) → étude particulière des demandes de subventions
- Création d'un fonds territorial de 200 millions d'euros en faveur du plan climat énergie
- Inflation tablée à 1,8% pour l'année 2025
- scénario de croissance à 0,9%
- Déficit public prévu de 5,4% → participation des collectivités locales au redressement des finances publiques à hauteur de 2,2 à 6 milliards d'euros

⚠ Attention, ces annonces dont l'impact serait moindre pour les collectivités peuvent être modifiées ou suspendues en cours d'exercice.

② Contexte et orientation de la Commune

A / FISCALITE LOCALE :

- → Maintien des taux de la fiscalité locale :

Taxe d'Habitation : 9,96 %

Taxe Foncière Non Bâti : 34,83 %

Taxe Foncière Bâti : 19,62 %

- → dotation compensation – récupération du complexe Gérard Petitfrère, dotation globale : 1 115 138,24 €

Abondement supérieur de 136 286,80 € qui permettra l'entretien général, la surveillance du site et le financement d'un emprunt de reconstruction

Taux inchangés depuis 2019

B / DOTATIONS ET COMPENSATIONS :

- Dotation compensation taxes propre : 19 030 €
- Dotation de solidarité rurale : 579 286 €
- Dotation nationale de péréquation : 128 339 €
- Dotation de solidarité urbaine : 213 240 €
- Droits de mutation : 134 062,16 €
- Fonds national de garantie individuel des ressources : 48 329 €

Valeurs précédentes :

Dotation de solidarité rurale : 543 006 €

Dotation nationale de péréquation : 119 916 €

Droits de mutation : 255 107,38 €

Les dotations et subventions annoncées par la Région et le Département permettront la prise en charge partielle des travaux à réaliser.

fonctionnement
- Prêt investissement
- Amortissements

CA 2022	CA 2023	CA 2024
4 549 816.60	4 555 023.07	4 785 829.57

C / PERSPECTIVES :

- Poursuite de la rationalisation et du contrôle des dépenses de fonctionnement
- Poursuite de la mutualisation et de l'adaptation des services au fonctionnement de la collectivité
- Etude en Commission des Impôts Directs des bases fiscales
- Suivi rigoureux des demandes de subventions de la collectivité auprès de l'Etat, de la Région et du Département, notamment dans le cadre des inondations mais également avant le lancement des programmes. Nous nous saisissons des appels à projets.

Limitation du coût des fluides
Vérification systématique de la température dans l'ensemble des bâtiments communaux

Coût des fluides (eau et électricité)

2022	2023	2024
252 993.82 €	321 930.59 €	283 423.74 €

③ LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS

- → OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) – PVDD (Petites Villes de Demain)
Programme lancé : étude technique et accompagnement financier
- → renaturation du centre-ville → étude et frais de maîtrise d'œuvre financés à hauteur de 24,78% par la Région Ile-de-France
- → renaturation des cours d'école → demande de subvention de l'étude et de la réalisation
- → vidéoprotection : demande de subvention - poursuite de l'équipement des entrées et sorties de villes (Budget 2023 et 2024)
- → culture et festivités → poursuite de la politique de soutien aux manifestations et aux associations – développement de nouveaux événements (500 € à chaque création et soutien exceptionnel en cas d'événement majeur)
- → commerce et entreprises locales : soutien permanent → sommes versées : 209 720,89 €
 - Achat de proximité
 - Bons cadeaux
 - Noël et festivités
- → achat foncier pour un nouvel emplacement du CTM
- → réhabilitation de la voirie communale
- → huisseries Ecole → travaux à réaliser sur l'exercice 2025 – subvention accordée sur 2024
- → achat de terrain et aménagements contre les inondations
- → projet de MJC sur l'ancien Camping – Aucune construction n'est projetée / au contraire des bâtiments seront détruits

④ PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

- → lutte contre les inondations – Le pont Legraverend n'est pas seulement reconstruit mais également réaménagé
- → programme prioritaire : Achat de l'ancienne propriété DDE, route de Nageot et proposition d'achat des établissements PAYEN
- → aménagement du Complexe Gérard Petitfrère
- → maintien de la Boutique Ephémère, rue de Paris
- → achat de nouveaux matériels pour les services techniques
- → modification des luminaires et extension de l'éclairage public

Budget vert :

- → véhicule électrique
- → panneaux photovoltaïques
- → lutte contre les inondations
- → plantations
- → huisseries et modifications des chaudières de bâtiments publics
- → plantation et renaturation de la collectivité

⑤ LES EMPRUNTS

Encours de la dette :

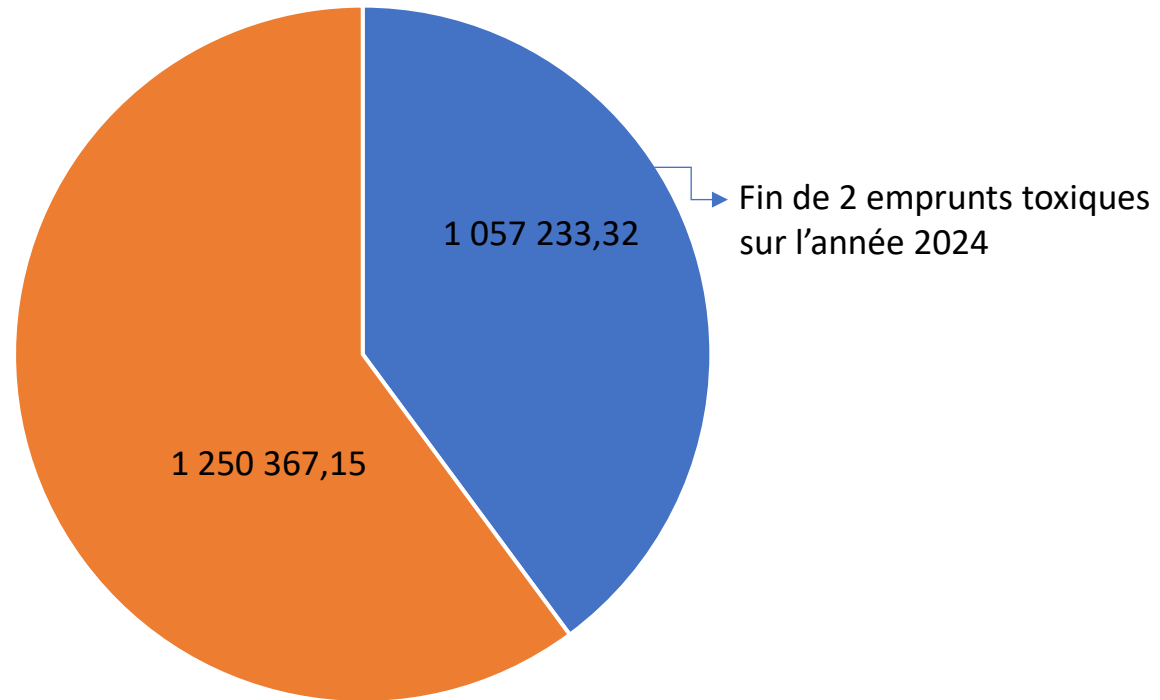
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
4 395 691,00 €	3 910 606,00 €	3 481 883,00 €	3 459 909,00 €	2 989 929,76 €	2 684 531,28 €	2 438 606,28 €
					-305 398.48 €	Sans emprunt nouveau, dette diminuée de 9,16%

Attention dépenses investissement → recours à l'emprunt

→ Travaux Complexe Gérard Petitfrère

→ Achat local technique ou toutes autres opérations nécessaires à l'aménagement

Structure de la dette : 12 emprunts dont 6 SFIL (Anciens emprunts toxiques)



EMPRUNTS

SFIL

Autres Banques

⑥ LES RECETTES FISCALES

- Taxes Communales : 1 820 908 €
- Droits de mutation : 134 062,16 € ⚠ Fluctuations importantes
- Taxes sur les Pylônes électriques : 30 700 €
- Taxe sur l'électricité : 112 650,93 €
- Dotation de compensation CC2M : la ville de La Ferté Gaucher reste attentive à la juste répartition de la dotation de compensation : équilibre proportionnel à la strate de population et aux services supportés
- Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) : 55 775 €

La ville de La Ferté-Gaucher a récupéré dans son patrimoine le Complexe Gérard Petitfrère. Elle a embauché un gardien afin de garantir l'accueil et la sécurité des associations. Un travail commun est en cours pour les réhabilitations restantes (tennis, portails, éclairage, ...). La prise en charge s'effectue de façon directe par la CC2M.

⑦ DEMANDES DE SUBVENTIONS ET FUTURS FINANCEMENTS

Financier	quoi	Montant
DEPARTEMENT	Restauration tableau de l'Eglise	4 480,00 €
ETAT - DETR	Travaux Trésorerie	300 000,00 €
DEPARTEMENT - FAC ou patrimoine	Trésorerie	101 860,00 €
REGION	Trésorerie	311 160,00 €
ETAT - DSIL	Renaturation du centre-ville	400 000,00 €
DEPARTEMENT - FAC ou patrimoine	Renaturation du centre-ville	198 140,00 €
REGION - dispositif à définir	Renaturation du centre-ville	420 868,21 €
Agence de l'eau - dispositif à définir	Renaturation du centre-ville	169 834,70 €

Achat bâtiment PAYEN :
montage financier en cours,
en attente de l'avis des
domaines

Les demandes de subventions sont réalisées sur les prévisions de dépenses. Ainsi des travaux à hauteur d'un million financés à 30% bénéficieront d'une dotation de 300 000 €. Si nous basons notre demande sur 800 000 € et finalement dépensons 1 000 000 €, nous perdons 60 000 € de recettes,

⑧ RESULTATS GLOBAUX 2024

TABLEAU RECAPITULATIF DU CA 2024

Compte administratif VILLE de LA FERTÉ-GAUCHER

Augmentation du Fond de roulement de la Commune malgré une section d'investissement très haute

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €
Opération de l'exercice	1 497 223,06	855 836,31	4 877 489,63	5 674 905,51		
résultat de l'exercice	-641 386,75		797 415,88			
résultat reporté de N-1	-15 842,89		3 537 211,90			
résultat de clôture	-657 229,64		4 334 627,78		3 677 398,14	
restes à réaliser	31 964,69	24 000,00				
total restes à réaliser	-7 904,69					
résultat définitif	-665 134,33		4 334 627,78		3 669 493,45	

Besoin de
financement

CA 2023
3 591 944,28

≠ 77 549,17

Equilibre budgétaire 2024

Prévisionnel 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	7 688 973,69	2 110 816,89
Recettes	7 688 973,69	2 110 816,89

Le budget d'une Commune doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Cet équilibre doit être sincère et prendre en compte les dépenses et recettes d'une année.

	Résultats 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
≠ 811 484,06	Dépenses	4 877 489,63	1 497 223,06	≠ 613 593,83
≠ 2 014 068,18	Recettes	5 674 905,51	855 836,31	≠ 1 254 980,58

⑨ NOS AGENTS MUNICIPAUX

Conformément aux exigences de l'article D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport d'orientation budgétaire intègre un focus particulier sur la structure et l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel.

Le service public est avant tout l'œuvre des femmes et des hommes qui l'exécutent. La Collectivité a fait le choix de restructurer certains services, d'accentuer la polyvalence des agents ainsi que leur montée en compétences. D'autre part, de nombreuses missions sont dorénavant effectuées en régie.

Les fonctionnaires municipaux doivent s'adapter aux mutations de la Société et aux publics diversifiés. La Collectivité fait le choix de la poursuite d'un plan de formation ambitieux afin de répondre aux besoins des Administrés et aux évolutions sociétales.

La ville a connu au cours de l'année 2024 un absentéisme important, compensé en partie par le remboursement de notre assurance groupe. La collectivité s'est engagée dans ce remplacement systématique des agents absents afin de garantir la qualité du service public.

Chapitre 012 : charges de personnel 2024

	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Titulaires/Stagiaires	1 375 000,00 €	1 301 536,55 €	1 284 009,38 €
Contractuels		310 069,18 €	326 922,22 €
Contrats aidés (CAE/CUI)		7 399,57 €	37 819,53 €
Apprenti		10 475,44 €	12 187,88 €
Personnel extérieur PVDD			35 160,67 €

Remboursement Centre de Gestion : 124 887,99 €

A noter : La Commune bénéficie d'une aide à hauteur de 11 155,43 € à l'année pour l'emploi de personnel en contrat aidé.

Le personnel de la ville au 01 janvier 2025

3 en dispo
= 49

Catégorie	Effectifs	Nombre d'Hommes	Nombre de Femmes
Titulaires /Stagiaires	52	30	22
Contractuels	11	7	4
Emplois aidés (CAE/CUI)	1	-	1
Apprenti	1	1	-
Total	65	38	27

Au 1^{er} janvier 2024, la ville de La Ferté Gaucher comptait 44 titulaires/stagiaires, 13 contractuels, dont 1 emploi aidé et 1 apprenti.

A/ REVALORISATION DES AGENTS ET AJUSTEMENT DES SALAIRES MUNICIPAUX

- Avancement de grade pour les agents respectant les conditions statutaires
- Majoration / Minoration exceptionnelle du Régime Indemnitaire (IFSE) pour des périodes exceptionnelles et des absences répétées
- Revalorisation annuelle au 1^{er} juillet → 10 % de l'ancien 13^{ème} mois et ajustement du régime indemnitaire en fonction de la manière de servir (110 € → ≈170,50 €)
- (Nomination des agents suite à la réussite d'un concours et ou en promotion interne
- Participation à hauteur de 14 € de la collectivité à la prévoyance sous respect des conditions votées en délibération le 16 décembre 2024

B/ REVALORISATION CONDITIONS DE TRAITEMENT

La municipalité s'est engagée à réduire les inégalités de traitement et à mener un travail de réajustement du régime indemnitaire attribué aux agents. La municipalité souhaite maintenir cet engagement sur l'exercice budgétaire 2025.

La volonté de l'Autorité Territoriale est de poursuivre cette revalorisation, tout au long du mandat, tout en menant une analyse exhaustive des dépenses de fonctionnement et une juste reconnaissance de l'investissement professionnel.

Obligation pour la Police Municipale → nouvelle application du régime indemnitaire

C/ RECRUTEMENT

La Municipalité continue la rationalisation des recrutements et la professionnalisation des agents recrutés. La pyramide des âges des agents de la Collectivités a imposé un certain nombre de départs en retraite en 2024. Une étude des ressources Humaines est menée par service afin d'étudier une mutualisation des missions.

La collectivité s'est engagée dans une politique de recrutement afin de répondre aux besoins de la population :

- Culturel → 1 agent (apprenti à temps partiel)
→ 1 agent bénévole à la médiathèque
- Urbanisme → 1 agent qui assure le traitement des demandes d'urbanisme en étroite collaboration avec la CC2M
- Scolaire → 2 agents – accueil des enfants en situation de handicap sur les temps périscolaires + agents d'entretien
- Techniques → 5 agents (2 titulaires pour le remplacement des retraités) dont 1 nouveau responsable
- Police Municipale → 2 agents ASVP et 2 Parents sécurité qui répondent principalement aux problématiques de circulation en ville

Merci de votre attention